



TALLOIRES-MONTMIN

LAC D'ANNEY- MASSIF DE LA TOURNETTE

FRANCE

ARR.POL n° 38-2019

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de TALLOIRES-MONTMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28 / L 2112-1 / L 2112-2 / L 2113-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code de la route et notamment son livre IV,

Vu la demande présentée par Mr VEYSSIERE, société « CECCON BTP », en vue de réaliser des travaux de réparation sur la commune de Talloires-Montmin

Considérant que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réglementer l'accès à la circulation le secteur concerné :

ARRETE

Article 1 : Dans la période du 15 Avril 2019 au 30 avril 2019, la circulation des véhicules sera perturbée sur le chemin des Communaux, la largeur de la voie sera réduite afin de permettre à la société « CECCON BTP » de réaliser des travaux de réparation au réseau d'eau suite à une fuite.

Article 2 : La signalisation et le balisage seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Mr le Brigadier-Chef Principal de police municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Copie de cet arrêté sera transmis pour information :

- à Mr VEYSSIERE, société CECCON BTP
- à Mr le Commandant de gendarmerie de FAVERGES,
- Monsieur le Procureur de la République et affiché en mairie

Fait à TALLOIRES-MONTMIN,
Le 08 avril 2019

Jean FAVROT
Maire.



MAIRIE